



Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°05/25

Objet de la délibération : Demande de subvention à l'Agence de l'eau RMC pour les missions d'animation du syndicat 2025 et les frais de fonctionnement et d'investissement associés

L'an deux mille vingt-cinq
et le vingt-huit janvier
le Comité Syndical du Syndicat mixte
de gestion des nappes de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, M. Xavier DUFOUR, M. Patrick GRIMALDI, M. Daniel HIGLI, M. Olivier MICHEL, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, M Noël ROUQUET, M. Frédéric SABATIER, Mme Christiane SALLE, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Yves WIGT.

➤ Procurations :

de Madame Céline CHIOUSSE à Madame Anne-Claire ORIOL
de Monsieur Jean-Pierre FRICKER à Monsieur Daniel HIGLI
de Monsieur Didier KHELFA à Madame Marylène BONFILLON
de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT
de Monsieur Didier REAULT à Madame Céline TRAMONTIN

➤ Membres à voix consultative :

M. Jean-Louis PLAZY
M. Alfred LEXTRAIT

Membres à voix délibérative en exercice : 31

Membres à voix délibérative présents : 20

Procurations : 5

Membres à voix délibérative (présents exprimés + procurations) : 25

Secrétaire de séance : Xavier DUFOUR

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

CONSIDERANT que le SYMCRAU porte des actions répondant au SDAGE et à son programme de mesures ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, l'Agence de l'Eau accompagne financièrement les projets mis en œuvre et l'ingénierie qui leur est dédié dans les domaines de la gestion quantitative de l'eau, de l'animation de la politique ressource stratégique, du portage des outils de gouvernance (contrat de nappe, SAGE), des dispositifs de suivis ;

CONSIDERANT que depuis 2022, l'ingénierie est financée à travers une demande de subvention annuelle unique tandis que les actions (études, travaux,...) font toujours l'objet de subventions spécifiques ;

CONSIDERANT que la présente demande de subvention concerne l'aide au financement de l'ingénierie pour l'animation du SAGE, la surveillance de la nappe, la réalisation d'études et l'animation des outils pédagogiques pour l'année 2025. Les montants comprennent les frais de personnel ainsi que les frais récurrent de fonctionnement et d'investissement associés à ces missions (frais de réception, communication, études, prestations externes, frais d'investissement, coûts spécifiques, prestations externes...) ;

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE la demande de subvention d'animation 2025 à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, pour un montant de 443 136.50 € sur la base du plan de financement ci-après :

Dépenses prévisionnelles 2025							
Items lignes AE	Intitulé	Détail	Total des dépenses	AGENCE DE L'EAU		SYM CRAU	
Animation gestion quantitative	Frais d'animation (coef 1,3 AERMC)	Salaire et frais agents - 447 jours	164 089,00 €	114 862,30 €	70%	49 226,70 €	30%
	Coûts spécifiques liés aux missions	Divers matériels et équipements de terrain, abonnement transmission des sondes, suivi et maintenance et réparation réseau, frais d'impression ...	15 000,00 €	10 500,00 €	70%	4 500,00 €	30%
	Prestations externes	Renouvellement de sondes logiciel modèle de nappe analyses qualité basses eaux et hautes eaux suivi citoyen de la nappe (institut écocitoyen)	84 000,00 €	58 800,00 €	70%	25 200,00 €	30%
TOTAL Animation gestion quantitative			263 089,00 €	184 162,30 €	50%	78 926,70 €	30%
Animation captage - ressource stratégique	Frais d'animation (coef 1,3 AERMC)	Salaire et frais agents - 222 jours	75 195,00 €	52 636,50 €	70%	22 558,50 €	30%
	Prestations externes	Frais d'impression, réception, animation club eau potable	3 000,00 €	2 100,00 €	70%	900,00 €	30%
TOTAL Animation captage - ressource stratégique			78 195,00 €	54 736,50 €	70%	23 458,50 €	30%
Milieux - gestion concertée	Frais d'animation (coef 1,3 AERMC)	Salaire et frais agents - 430 jours (dont 230 jours financés à 70%, 40 jours financés à 80%, et 160 jours financés à 18%)	159 286,00 €	84 607,00 €	53%	74 679,00 €	47%
	Coûts spécifiques liés aux missions	Frais de réception et d'impression, abonnement logiciel graphique	4 500,00 €	3 150,00 €	70%	1 350,00 €	30%
	Prestations externes	progralle pédagogique organisaton festival eau	40 000,00 €	28 000,00 €	70%	12 000,00 €	30%
TOTAL Animation milieux - gestion concertée			203 786,00 €	115 757,00 €	64%	88 029,00 €	36%
SAGE	Frais d'animation (coef 1,3 AERMC)	Salaire et frais agents - 206 jours	94 401,00 €	66 080,70 €	70%	28 320,30 €	30%
	Coûts spécifiques liés aux missions	Achat petits matériels, frais de réception et d'impression	7 000,00 €	4 900,00 €	70%	2 100,00 €	30%
	Prestations externes	Etude de faisabilité labellisation EPTB	25 000,00 €	17 500,00 €	70%	7 500,00 €	30%
TOTAL Animation SAGE			126 401,00 €	88 480,70 €	70%	37 920,30 €	30%
TOTAL			671 471,00 €	443 136,50 €		228 334,50 €	

AUTORISE Madame la Présidente à signer les pièces à intervenir,

AINSI fait et délibéré à Entressen, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du SYMCRAU,
Céline TRAMONTIN**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.